



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES COPAINS MALINS MAMERS



8bis, rue de la piscine – 72600 Mamers
Tél : 02 43 97 70 51 // 06 62 48 60 26
mail : alshelementaire.mamers@mainesaosnois.fr

REGLEMENT

FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs les Copains Malins de la Communauté de Communes Maine Saosnois s'adresse aux enfants scolarisés en écoles élémentaires jusqu'à la 6ème. Il est ouvert les mercredis et les vacances scolaires de 07h15 à 18h00 sauf exception. En dehors de ces heures d'ouvertures, votre enfant est sous votre entière responsabilité.

Les parents peuvent être reçus sur rendez-vous.

Les enfants sont inscrits à la journée, ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Les repas sont pris au restaurant municipal.

INSCRIPTION :

Pour les périodes de vacances scolaires, la réservation est obligatoire dans les délais mentionnés sur les programmes (le nombre d'animateurs recrutés étant fonction du nombre d'enfants inscrits).

Passée la date limite, les enfants pourront être acceptés dans la mesure des places disponibles.

Toute inscription non suivie de la présence de l'enfant fera l'objet de la facturation de la journée ou de la demi-journée prévue sauf sur présentation d'un certificat médical fourni dans un délai de 7 jours.

Pour les vacances, les inscriptions par téléphone sont possibles, mais devront être confirmées par écrit (courrier, courriel) avant la date limite mentionnée sur les programmes.

VOTRE ENFANT :

A son arrivée, votre enfant doit être accompagné et confié à un animateur ou au directeur. Le départ de votre enfant devra être signalé à un animateur ou au directeur.

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration d'objets personnels de votre enfant.

Pensez à habiller votre enfant avec des tenues peu fragiles, adaptées aux activités et au temps.

L'inscription ne vaut pas, à coup sûr, la participation à une activité précise.

Le programme d'activités est sous réserve de modifications; certaines activités sont limitées en âge et en nombre; d'autres activités peuvent être mises en place.

L'inscription de votre enfant à l'ALSH implique le fait que :

- vous ayez bien pris note que, dans le cas où votre enfant aurait un comportement dangereux vis à vis d'un enfant ou de toute autre personne, votre enfant serait renvoyé, sans remboursement, pour une durée non déterminée.
- si votre enfant est malade, il pourrait ne pas être accueilli à l'ALSH.

L'EQUIPE D'ANIMATION ET LE PROGRAMME :

Les enfants sont encadrés par des personnels de l'animation (1 animateur pour 12 enfants). Les équipes d'animations mettent en place des activités manuelles, sportives, culturelles ainsi que des temps d'animations qui s'inscrivent dans un projet éducatif et pédagogique consultable au bureau de l'accueil de loisirs.

Ces activités et animations sont liées pour la plupart les unes aux autres. C'est pourquoi il est souhaitable de ne pas inscrire votre enfant uniquement pour les sorties.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'orienter votre enfant vers les activités en fonction de la place disponible et/ou des capacités de l'enfant.

Les déplacements liés aux activités, à l'organisation générale ou à des sorties, sont effectués soit à pied, soit en voiture de service, soit en mini-bus ou soit en car.

AUTORISATION (*):

- J'autorise/n'autorise pas mon enfant à participer aux activités organisées et proposées par l'ALSH
- J'autorise/n'autorise pas mon enfant à rentrer avec une personne autre que celle(s) mentionnée(s) sur la fiche individuelle de renseignements. Si oui, je m'engage à le préciser par écrit.
- J'autorise/n'autorise pas mon enfant à rentrer seul après les activités du matin et de l'après-midi.
- J'autorise/n'autorise pas la prise et l'utilisation de photos et de vidéos de mon enfant par l'accueil de loisirs et/ou les journaux locaux. Dans le cas où j'autorise, je renonce au droit à l'image et au droit de reproduction.

(*) rayer la mention inutile

Date et signature, précédée de la mention « lu et approuvé »